



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration du mercredi 30 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 06/12/2022

Reçu en préfecture le 06/12/2022

Publié le

ID : 031-213100662-20221130-DLCA2022_30-DE



Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 30 novembre 2022, à la mairie de Bessières (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.

Date de convocation du Conseil d'administration : le jeudi 24 novembre 2022. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président – Monsieur Frédéric BONNAFOUS - Monsieur Alexandre CHATAIGNER, membres élus.

Monsieur Adam BEN BRAHIM - Madame Jacqueline NICAISE – Madame Marie-Pierre POLITOWICZ, membres nommées.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame Martine JARLAN à Madame Jacqueline NICAISE.

Absents excusés :

Madame Elisabeth CORDEIRO – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Emilie PEZET – Monsieur Vincent GENAUZEAU.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Blandine COURDY, Cabinet du Maire, Madame Marion HENRAT, Adjointe de direction des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel.

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 6
- Nombre d'administrateurs représentés : 1

Secrétaire de séance : Madame Marie-Pierre POLITOWICZ.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte à 14 heures.

2022-30 EHPAD CÉCILE BOUSQUET : Décision modificative n° 1

Rapporteur : Monsieur le Président

ADOPTE				
Votants : 7	Abstentions : 0	Exprimés : 7	Pour : 7	Contre : 0

Sur invitation de Monsieur le Président, Madame Marion HENRAT, Adjointe de direction des EHPAD Cécile Bousquet et Le Pastourel présente la décision modificative de l'exercice 2022 de l'EHPAD Cécile Bousquet.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6066 : Fournitures médicales	0.00 €	31 427.86 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0.00 €	31 427.86 €	0.00 €	0.00 €
D-62113 : Personnel médical et paramédical	0.00 €	37 026.26 €	0.00 €	0.00 €
D-64116 : Indemnités de préavis et de licenciement	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-641188 : Autres indemnités	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64138 : Autres indemnités	91 911.19 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-641388 : Personnel non tit. sur empl. perm. - Autres indemnités	0.00 €	91 911.19 €	0.00 €	0.00 €
D-64151 : Rémunération principale	0.00 €	116 545.88 €	0.00 €	0.00 €
D-64158 : Autres indemnités	62 172.53 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-641588 : Personnel non médical de rempl. - Autres indemnités	0.00 €	62 172.53 €	0.00 €	0.00 €
D-6416 : Emplois d'insertion	16 416.40 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64168 : Emplois d'insertion - Autres	0.00 €	16 416.40 €	0.00 €	0.00 €
D-6417 : Apprentis	41 041.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64178 : Apprentis - Autres	0.00 €	41 041.00 €	0.00 €	0.00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F	0.00 €	70 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	211 541.12 €	480 113.26 €	0.00 €	0.00 €
R-735111 : EHPAD et PUV-AM-héberg perm résidents affiliés à sécu	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 642.88 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0.00 €	0.00 €	0.00 €	70 642.88 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0.00 €	0.00 €	0.00 €	179 357.12 €
TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	179 357.12 €
R-7815 : Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total EXPLOITATION	211 541.12 €	511 541.12 €	0.00 €	300 000.00 €
Total Général		300 000.00 €		300 000.00 €

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le décret n° 99-317 du 26 avril 1999 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable des Etablissements Hébergeant des Personnes Agées Dépendantes ;

Vu le décret n° 2003-1010 du 22 octobre 2003 budgétaire et tarifaire relatif aux Etablissements et services sociaux et médico-sociaux ;

Vu les délibérations portant vote de l'état prévisionnel des dépenses et des recettes 2022 ;

Vu l'activité de l'établissement, les opérations engagées au cours de l'exercice 2022 ;

- **APPROUVE** la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'EHPAD Cécile Bousquet, telle que présentée ci-dessus ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant.
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Président,

Cédric MAUREL



Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été
effectuées le :

et la délibération ayant été reçue en
Préfecture le :